

# INFORMATIONS ET RÈGLEMENTS – CHALETS-CAMPING

## Arrivée et départ

### Nous vous attendons à partir de 15 h 00

- La clé de votre hébergement vous sera remise au bureau d'accueil.
- Un montant de 4 \$ sera facturé en cas de perte de la clé.
- Chaque personne sera identifiée par un bracelet que vous devrez porter tout le long de votre séjour.

### La libération des pavillons d'hébergement est à 9h30

- Vous devez vous présenter au pavillon d'accueil avant 9h30 pour faire votre check-out.
- Si vous quittez avant 8 h 30, laissez la clé sur la porte.
- Vous pouvez cependant profiter du site jusqu'à 16h00.
- Vous devez utiliser le stationnement situé près de l'accueil.

### Avant de quitter, n'oubliez pas de :

- Vider tout le contenu du réfrigérateur et déposer vos sacs poubelle dans les bacs prévus à cet effet.
- Faire le ménage des chambres, lieux communs, salle à manger et cuisine.
- Apporter tous vos effets personnels.
- Vous assurer de bien éteindre les appareils au gaz (poêle, plaque chauffante...). Les veilleuses restent allumées.

## Capacité et invités

Les chalets et yourtes ne peuvent être loués qu'à des fins de villégiature.

Afin de respecter les directives de la Santé publique, il est interdit de dépasser la capacité maximale de 10 personnes, provenant d'au maximum 3 adresses différentes, sous peine d'expulsion sans remboursement. Merci de nous aviser lorsque vous attendez des visiteurs journaliers. Ces personnes devront payer les frais d'accès journalier.

- Adultes et enfants de 12 ans et plus : 10 \$/jour
- Enfants de 4 à 11 ans : 8 \$/jour

## Bureau d'accueil

Le bureau d'accueil est ouvert tous les jours de 8 h 30 à 16 h 00.

### Services disponibles :

- Bureau d'informations
- Trousse de premiers soins
- Demande de réquisition en cas de bris ou de problème avec votre hébergement
- Réservation d'activités payantes
- Boutique souvenirs (\$)
- Vente de bouteilles d'eau et de bois (\$)
- Commande de plats à emporter (\$)

*Seuls les paiements par débit ou comptant sont acceptés.*

## **Cigarette et drogue**

La cigarette, le vapotage et les drogues sont interdits sur le tout le site.

Un coin fumeur est à votre disposition à l'entrée du site (près de l'affiche BIENVENUE). Nous vous remercions d'utiliser le cendrier mis à votre disposition. Pour une question de sécurité, veillez à ce que le mégot soit correctement éteint.

## **Animaux de compagnie**

Les animaux sont interdits sur le site.

## **Déchets et recyclage**

- NE JAMAIS BRÛLER DE DÉCHETS.
- Ne pas laisser de déchets à l'extérieur de vos pavillons.
- Veuillez utiliser les bacs bleus pour votre recyclage et les bacs en bois identifiés pour vos sacs poubelle.
- Nous passerons tous les jours pour la cueillette des ordures.

## **Feux extérieurs**

- Les feux sont permis uniquement dans le rond de feu situé sur votre site d'hébergement.
- Le feu ne doit jamais être laissé sans surveillance.
- Assurez-vous de bien éteindre votre feu avant de vous coucher ou de quitter votre site.
- On vous demande de réduire votre feu à partir de 22 h 00.
- Usez de prudence et de jugement en tout temps.
- Des avis d'interdiction peuvent être émis par la SOPFEU, vous en serez alors avisés.
- Référez-vous à l'affiche située au stationnement principal pour connaître le niveau de risque quotidien.

## **Bois, Bûches**

Des bûches et du bois d'allumage sont à votre disposition à votre arrivée sur votre site d'hébergement.

Vous pouvez vous procurer du bois supplémentaire à l'accueil durant les heures d'ouverture au tarif de 5 \$.

Afin de préserver les richesses naturelles pour les générations futures, il est interdit en tout temps de prélever du bois mort dans la forêt. Le bois mort contribue, en se décomposant, à enrichir la biodiversité du sol. De plus, couper des arbres est strictement interdit. Pour éviter la propagation des maladies de la flore, nous suggérons fortement de faire l'achat du bois sur place.

## **Respecter nature**

La flore est sensible au piétinement. Quand on multiplie les impacts de visiteurs, on comprend facilement pourquoi il est obligatoire de demeurer dans les sentiers de randonnée aménagés.

Les locataires et leurs invités devront se comporter de façon respectueuse envers l'environnement afin de préserver la faune, la flore et les écosystèmes :

- Ne pas cueillir les champignons, plantes, fleurs, plantes aquatiques...
- Ne pas endommager ou couper les arbres et arbustes.
- Ne pas piéger, chasser ou nourrir les animaux.

## Ménage

Aucun entretien ménager ne sera fait durant votre séjour. Nous avons mis à votre disposition : moppe, chaudière, balai et ramasse poussière. Le jour de votre départ, nous vous remercions de faire le ménage et sortir vos déchets.

## Réquisition

Pendant les heures d'ouverture, en cas de problèmes techniques, veuillez faire votre réquisition à l'accueil. EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE ET POUR **URGENCE UNIQUEMENT** (fuite d'eau majeure, problème électrique...) **téléphonez au 450-822-8171.**

## Urgence

En cas d'urgence, composez le 911. SVP avisez dès que possible l'accueil ou téléphonez au 450-822-8171 en dehors des heures d'ouverture, que nous puissions ouvrir la barrière et diriger les véhicules d'urgence.

## Barrière

La barrière doit être tenue fermée en tout temps. Le code pour déverrouiller le cadenas vous sera transmis à votre arrivée. Bien verrouiller derrière si vous devez sortir du site en dehors des heures d'ouverture de l'accueil.

## WIFI

Le WIFI est accessible sur le site de l'Auberge et des Chalets-camping.

La bande passante est limitée (limite de téléchargement de documents lourds).

Le WIFI est interrompu lors des pannes de courant.

## Activités

### Activités incluses avec votre hébergement :

- Sentiers pédestres
- Pistes d'hébertisme
- Terrain sportif (soccer, basketball)
- Jeu de fers
- Pêche à partir de la berge des lacs et sur les quais
  - Permis obligatoire
  - 10 poissons maximum – 5 truites, 5 achigans
  - Embarcations en location (nombre limité) – 20 \$ pour la journée
  - Vers à vendre à la Coopérative Laurel Station (4 km)
  - Aucun matériel de pêche en prêt ou en location sur place
  - Fermeture de la pêche le 13 septembre 2020
- Prêt d'embarcations – Entre 9 h 00 et 15 h 30
  - Canots, kayaks et pédalos
  - VFI et pagaies inclus – Vous pouvez apporter votre propre VFI
  - Selon disponibilité

### Activité avec supplément :

- Escalade sur tour de 9 mètres
  - 25 \$/h par personne
  - 60 \$/h par groupe de 6 personnes maximum
  - Harnais et casque inclus – Vous pouvez apporter les vôtres

*Certaines activités peuvent ne pas être offertes en raison des conditions climatiques ou d'éléments hors de notre contrôle. Tout le matériel d'activités doit être remis en place après utilisation. Le paiement des activités doit se faire par débit ou comptant.*

## **Déplacements sur la Base**

La vitesse sur le site est de 10 km/h.

Nous vous demandons, pour des raisons de sécurité, de réduire le plus possible vos déplacements en voiture.

## **La baignade**

La baignade est interdite sur le site de la Base.

Soyez extrêmement vigilants près de l'eau, un accident est si vite arrivé. Ne laissez pas de jeunes enfants sans surveillance.

## **Les armes et feux d'artifice**

Les armes, explosifs et les feux d'artifice sont strictement interdits sur le site.

## **Les drones**

L'usage d'un drone sur le site est interdit

## **Les contenants en verre**

Les contenants en verre sont interdits à l'extérieur des bâtiments.

## **Les chandelles**

Il est interdit d'utiliser des chandelles à l'intérieur des pavillons d'hébergement.

## **Embarcation personnelle et vélo**

Les embarcations personnelles à rame ou à moteur sont interdites sur le site. Il est également interdit de circuler en vélo.

## **Consommation d'alcool**

La consommation d'alcool (de façon modérée) est permise dans les limites des lieux d'hébergement uniquement.

## **L'eau est potable**

L'eau est analysée régulièrement en laboratoire. Elle provient de puits artésiens.

**Il est primordial de préserver notre eau qui est si précieuse.** Merci de faire attention de ne pas laisser les robinets ouverts inutilement.

## **L'électricité**

Ne laissez pas inutilement les lumières allumées.

Nous ne pourrions être tenus responsables des pertes ou dommages causés par les pannes d'électricité.

## Fausse septique

Pour éviter le refoulement d'égout et le blocage de la tuyauterie, les serviettes sanitaires, les tampons, les applicateurs, le papier brun ne doivent en aucun cas être jeté dans les toilettes.

## Bruits et musique

Afin que tous puisse jouir de leur séjour en nature à la Base, nous vous demandons de préserver un environnement sonore acceptable.

- Le couvre-feu est de 23 h 00 à 8 h 00.
- Minimisez le bruit entre 22 h 00 et 23 h 00.
- Aucune musique ne sera tolérée après 23 h 00.
- Même pendant la journée, gardez un niveau sonore respectable.

## Plats et boîtes à lunch pour emporter

Commandez et payez à l'accueil entre 8 h 30 et 16 h 00

- Lasagne portion individuelle de 475 ml 8 \$
- Bœuf braisé portion individuelle de 475 ml 8 \$
- Sauce spaghetti à la viande de 946 ml 8 \$
- Boîte à lunch (sandwich, crudités, fromage, dessert et breuvage) 7, 50 \$

## Cuisine – Auberge et Chalets-camping

La cuisine est à votre disposition. Vous trouverez l'inventaire complet du matériel et des équipements sur place. Les poêles fonctionnent au gaz. Assurez-vous de bien éteindre les feux à la fin de vos repas.

Les veilleuses restent allumées en permanence.

Pour une question de sécurité, les appareils professionnels sont hors d'usage.

Pour éviter d'attirer les insectes, conservez votre nourriture dans des contenants hermétiques ou au réfrigérateur.

## Responsabilité, vol

La Base de plein air n'assume aucune responsabilité quant aux dommages matériels et/ou physiques pouvant découler de l'utilisation des sentiers et pistes d'hébertisme.

Verrouillez les portes et fenêtres lors de vos sorties et à votre départ. Nous ne sommes pas responsables des vols et bris de vos biens personnels.

La faune fait partie des plaisirs de la campagne. Pour éviter que les animaux ne s'invitent à l'intérieur des bâtiments, nous vous demandons de garder les portes fermées. Évitez également de laisser de la nourriture à l'extérieur.

Tous les accidents ou incidents sur le site ayant occasionné des blessures corporelles doivent être communiqués à l'accueil avant votre départ. La Base de plein air ne pourra être tenue responsable des blessures corporelles non déclarées après votre départ.

## **Conditions générales de réservation**

### **PAIEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

- La réservation est confirmée sur réception d'un dépôt de 20 % du total de la facture par carte de crédit seulement.
- Le locataire ou son représentant peut annuler le présent contrat selon les modalités suivantes :
  - Si l'avis d'annulation est transmis 11 jours et plus avant le date d'arrivée, dépôt de 20 % remboursable.
  - Si l'avis d'annulation est transmis 10 jours ou moins avant le séjour, le dépôt de 20 % est non remboursable.
- Si la Base de plein air Bon départ devait annuler le présent contrat, tous les montants reçus seront intégralement remboursés.

### **OBLIGATIONS DU LOCATAIRE**

- Le locataire ou son représentant convient d'utiliser les lieux, le matériel et les équipements loués adéquatement.
- Le locataire ou son représentant s'engage à remettre les lieux, le matériel et les équipements dans le même état qu'ils étaient lorsqu'il en a pris possession, sauf les détériorations dues à l'usage normal.
- Le locataire ou son représentant s'engage à ne pas céder ses droits dans le présent contrat à moins d'avoir obtenu le consentement écrit de la Base de plein air Bon départ.
- Le locataire ou son représentant s'engage à se conformer aux lois et règlements existants décrétés par les autorités fédérale, provinciale et municipale et à se doter si besoin est, de tous les permis et licences nécessaires aux activités qu'il projette de faire à la Base de plein air Bon départ.
- Le locataire ou son représentant déclare avoir pris connaissance des règles de fonctionnement et règlements de la Base de plein air Bon départ et s'engage à s'y conformer.
- Le locataire ou son représentant reconnaît qu'il assume toute responsabilité pour les dommages qui pourraient lui être causés lors du séjour. Il reconnaît également assumer toute responsabilité pour les dommages qu'il pourrait causer aux lieux, matériels et équipements loués.
- Le locataire ou son représentant reconnaît que la Base de plein air Bon départ n'est pas dépositaire des biens et effets personnels et en conséquence il dégage la Base de plein air Bon départ de toute responsabilité en cas de vol, bris ou détérioration desdits biens et effets personnels.

### **VALIDITÉ DU CONTRAT**

- Le contrat lie les parties lorsque celui-ci est signé par le locataire ou quand le dépôt de 20 % est effectué.